



Mode d'emploi du Vote par Internet

Du 01/12/2022- 8h00 au 08/12/2022-16h00

<https://vote1655.neovote.com>

a



-Connectez-vous au site de vote en tapant <https://vote1655.neovote.com> dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

Saisissez votre identifiant personnel (reçu par courrier avec l'en-tête du CHMD) et votre Numéro de matricule (à prendre sur vos bulletins de paie). En cas de perte de votre identifiant ou de votre mot de passe, nous vous invitons à utiliser le support en ligne à l'adresse <https://vote1655.neovote.com/support> muni[e] de votre donnée de secours : 5 derniers caractères de l'IBAN (sur votre relevé bancaire ou postal).

b



-Pour exprimer votre vote, veuillez préalablement retirer votre « Mot de passe » qui vous sera nécessaire pour valider votre vote.

Pour consulter les différentes informations (listes des électeurs, listes de candidats, professions de foi des organisations syndicales), cliquez sur les boutons correspondants.

c



-Pour obtenir votre mot de passe, saisissez les coordonnées de votre choix (n° de tél. fixe ou n° de tél portable ou adresse mail professionnelle ou personnelle) et cliquez sur « Continuer ».

Les n° de tél de Martinique sont sous le format +596696000000 ou +596596000000 et pour réécouter le message vocal à partir d'un tél. fixe du CHMD, tapez «* 2» et pas uniquement «2».

Une fois votre mot de passe reçu et gardé, cliquez sur le bouton « Accéder aux scrutins » ou sur le menu « Voter ».

d



-Votez pour chaque scrutin en cliquant sur le bouton « A exprimer » correspondant.

e



-Choisissez votre bulletin de vote en respectant les règles de sélection indiquées sur la page de vote (vote pour une liste ou vote blanc).

Une fois votre choix effectué, appuyez sur « Suite » en bas à droite de l'écran.

f



-Vérifiez et validez votre choix

Vous pouvez modifier votre choix en cliquant sur le bouton correspondant.

Saisissez votre mot de passe confidentiel reçu en cliquant sur chaque chiffre du pavé numérique et appuyez sur « Valider ».

g



-Vérifiez que votre vote a été enregistré

Vous pouvez imprimer, copier ou télécharger votre accusé de réception du vote et votre preuve de vote si vous souhaitez vérifier celle-ci à l'issue du dépouillement.

Effectuez vos éventuels autres votes en cliquant sur le bouton « Votes suivants » ou sur le menu « Voter ».